



L'exposition des banques au risque souverain s'est-elle renforcée ?

La réglementation prudentielle a toujours été favorable à la dette souveraine. Cela conduit-il véritablement à une hausse de la détention de ces actifs par les établissements financiers européens? Le conseil européen du risque systémique a étudié la question et livre ses pistes de réformes.

Pour en savoir plus Les pistes de réforme de l'ESRB
Revue de l'article Cet article est extrait de Banque & Stratégie n°355
Le Conseil européen du risque systémique (ESRB) a publié, en mars 2015, une étude détaillée sur le traitement prudentiel des dettes souveraines [1]. « Même s'ils n'ont pas été aussi fréquents que ceux du secteur privé, on a assisté à travers l'Histoire à des défauts souverains, y compris pour des dettes libellées et financées en monnaie locale. La crise financière récente et les difficultés rencontrées ensuite par certains émetteurs souverains, en particulier des États membres de l'Union européenne, ont souligné davantage ces risques. Les niveaux élevés atteints par les dettes souveraines impliquent que l'on ne puisse plus les considérer comme sans risque de crédit et qu'il existe un risque qu'elles ne soient plus liquides », explique ainsi le rapport en introduction, estimant que, désormais, la « possibilité d'un défaut souverain est clairement non négligeable ». Le lien entre la crise souveraine européenne et le niveau de dette souveraine détenue par les établissements financiers est mis en avant par cette entité créée en 2010 et placée sous l'égide de la BCE. Mais dans le détail, comment l'exposition souveraine des acteurs européens a-t-elle évolué ces dernières années ? Pour répondre à cette question, l'ESRB avance des chiffres, utilisant pour cela les bases statistiques de la BCE. Il parvient à différencier plusieurs périodes (voir Graphique 1) : l'exposition des banques au risque souverain était bien plus importante avant la mise en œuvre de l'Union économique et monétaire (début des années 2000) ; elle s'est réduite progressivement jusqu'au déclenchement de la crise financière ; elle s'est renforcée par la suite pour les banques des pays en situation de stress. L'ESRB étudie par ailleurs le niveau de concentration de cette exposition souveraine sur la dette de l'État d'origine de la banque. Cette concentration sur la dette domestique s'est renforcée depuis la crise pour les deux groupes de pays (sous stress ou en situation normale). Entre septembre 2008 et juin 2013, la détention de dette domestique par les banques des pays sous stress est passée de 268 à 793 milliards d'euros, contre une hausse de 354 à 568 milliards pour les banques des pays en situation normale. Ces dernières ont par ailleurs réduit leur exposition aux pays non-domestiques, ce qui fait écrire au ESRB : « l'image globale montre que les banques des pays non stressés réallouent leur portefeuille en se détournant des dettes des pays stressés et en se recentrant sur la dette issue par leur propre pays [...] au point de voir leur niveau d'exposition à la dette de la zone euro baisser depuis la fin 2010. » Enfin, l'ESRB souligne que la part des titres souverains dans le portefeuille d'investissement des assureurs a augmenté de manière significative (voir graphe 2 et article de [Pierre Thérond](#)), et ce, de manière plus nette dans les pays en situation de stress que dans les autres. S.L.[1] ESRB Report on the Regulatory Treatment of Sovereign Exposures, mars 2015.